



MDP

## DECISION N°314 MARCHES PUBLICS

### « Marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation du bâtiment de la grande salle du Plateau de l'Avant-Garde »

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la consultation lancée le 19 avril 2024 et après analyse des offres,

Le Maire,

### DECIDE

- de signer avec Monsieur RAIMBAULT Clément, architecte DPLG sis 15 avenue du la Meurthe - 54320 MAXEVILLE, un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du bâtiment de la Grande salle au Plateau de l'Avant-Garde, d'un montant total de 45 549.92 € HT soit 54 659.90 € TTC.

Pompey, le 17 juin 2024



Le Maire,

  
Laurent TROGRLIC

Publié par voie électronique le 18/6/24  
Transmis à la Préfecture le 18/6/24